



**EQUALITY.CH**

Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten SKG

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité CSDE

Conferenza svizzera delle-i delegate-i alla parità CSP

**Confédération suisse**

Département fédéral des finances

Monsieur Ueli Maurer

Chef du Département

Par courriel à :

Vernehmlassungen@estv.admin.ch

Zurich, octobre 2020

**Révision partielle de la TVA (développements futurs de la TVA) et de l'OTVA – Consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE), qui regroupe les Bureaux de l'égalité de la Confédération, des cantons et des villes de Suisse, s'adresse à vous par la présente au sujet de la consultation citée en objet.

La CSDE tient à saluer un aspect particulier de cette révision législative qui concerne l'égalité entre femmes et hommes : la soumission future des produits d'hygiène menstruelle, actuellement au taux normal de 7,7 %, au taux réduit de 2,5 % (mise en œuvre de la motion Maire 18.4205; Art. 25, al. 2, let. a, ch. 10, Avant-projet Loi sur la TVA, LTVA). En effet, aucun élément objectif ne justifie que ces produits ne soient pas soumis au taux réduit au même titre que les produits dits de première nécessité. Nous soutenons donc cette proposition qui permet d'éliminer une inégalité entre femmes et hommes face aux coûts de la vie et de lutter contre la précarité menstruelle, qui peut être à l'origine d'importants problèmes de santé dont le syndrome du choc toxique pouvant être léthal.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Conférence Suisse des délégué-e-s à l'égalité,

La Présidente :

Anja Derungs